



# Employés de maison

## Table des matières

Tous les employés de maison sont-ils couverts ?	1
Déduction des cotisations de Sécurité sociale et de Medicare	2
Paiement des impôts à IRS	2
Déclaration des salaires à la Sécurité sociale	2
Comment votre employé de maison obtient des crédits de Sécurité sociale	3
Contacteur Social Security	3

Prévoyez-vous payer au moins \$2,100 une personne pour le ménage, la cuisine, l'entretien du jardin, la garde des enfants ou autres travaux ménagers en 2018 ? Incluez le total de toutes les sommes d'argent que vous payez pour le transport, les repas et le logement de votre employé. Si vous devez payer \$2,100 au moins pour une personne, certaines responsabilités vous incombent.

Le fait que vous assumiez ces responsabilités permet de s'assurer que votre employé de maison obtient les crédits nécessaires pour bénéficier des prestations de Sécurité sociale et de Medicare. Lorsque vous payez un salaire de \$2,100 au moins à un employé de maison, vous devez :

- Déduire les cotisations de Sécurité sociale et de Medicare de son salaire ;
- Payer ces cotisations aux services fiscaux Internal Revenue Service (IRS) ; et
- Déclarer son salaire à la Sécurité sociale.

Pour chaque tranche de salaire de \$2,100, la plupart des employés de maison gagnent un quart de couverture pour les prestations de la Sécurité sociale et la couverture de Medicare. En général, 10 ans de cotisations sont nécessaires pour pouvoir bénéficier des prestations suivantes :

- Prestations de retraite (dès l'âge de 62 ans) ;
- Prestations d'invalidité pour l'employé et ses personnes à charge ;
- Prestations de survivants pour la famille de l'employé ; et
- Prestations de Medicare.

## Tous les employés de maison sont-ils couverts ?

Des règles spéciales s'appliquent dans les cas suivants :

- Déclarez tous les salaires si vous exploitez un hôtel, une pension de famille ou un foyer.

- Ne payez pas de cotisations à la Sécurité sociale pour les gardiennes d'enfants ou autres employés de moins de 18 ans, sauf s'il s'agit de leur emploi principal.
- Réglez à la Sécurité sociale les cotisations sur les salaires que vous payez à vos enfants âgés de 21 ans et plus pour le travail qu'ils effectuent chez vous.
- Si vous employez un ou plusieurs de vos parents en tant qu'employé de maison, renseignez-vous pour savoir si le salaire que vous leur payez est imposable.

Pour de plus amples renseignements, prenez contact avec le bureau de la Sécurité sociale.

## Déduction des cotisations de Sécurité sociale et de Medicare

En tant qu'employeur, vous payez une cotisation à la Sécurité sociale de 6.2 % sur le revenu plafonné à \$128,400 (en 2018) et une cotisation à Medicare de 1.45 % sur le total des revenus. De leur côté, les employés paient les mêmes cotisations, outre 0.9 % de plus pour les cotisations à Medicare sur les revenus supérieurs à \$200,000 (\$125,000 s'ils sont mariés et produisent une déclaration séparée et \$250,000 s'ils sont mariés et produisent une déclaration conjointe).

## Paiement des impôts à IRS

Renseignez-vous auprès de IRS pour connaître les exigences en matière de déclarations ou de formulaires. Les préposés de IRS vous expliqueront comment, quand et où vous devez les présenter. Pour de plus amples renseignements sur les formulaires à remplir et les dates auxquelles ils doivent être remis, vous pouvez également consulter la Publication 926, Household Employer's Tax Guide (Guide des cotisations de l'employeur d'employés de maison), [www.irs.gov/publications/p926/index.html](http://www.irs.gov/publications/p926/index.html).

Informations utiles :

- **Tenue des dossiers** — Consignez les noms, adresses et numéros de Sécurité sociale de tous vos employés de maison, ainsi que le montant du salaire que vous leur payez. Copiez le numéro de Sécurité sociale directement depuis leur carte de Sécurité sociale. Si l'un de vos employés n'a pas de carte, il doit en demander une au bureau de la Sécurité sociale.
- **Pour remplir les formulaires IRS et effectuer les retenues salariales** — Utilisez votre déclaration de revenus fédérale (Formulaire IRS 1040) pour déclarer les salaires de \$2,100 ou plus que vous payez à un employé de maison. En tant qu'employeur, payez votre part des cotisations à la Sécurité sociale et à Medicare. Ajoutez les retenues que vous effectuez sur les salaires de l'employé.

## Déclaration des salaires à la Sécurité sociale

Vous devez remettre à votre employé de maison les exemplaires B, C et 2 du formulaire IRS W-2 *Wage and Tax Statement* avant le 31 janvier, après que les salaires de l'année ont été payés. Envoyez l'exemplaire A du formulaire W-2 avec le formulaire W-3, *Transmittal of Wage and Tax Statement* à la Sécurité Sociale, au plus tard le dernier jour du mois de janvier de l'année suivant celle de la déclaration des salaires si vous envoyez le formulaire électronique ou papier. Vous pouvez obtenir ce formulaire et les instructions pour le remplir auprès de n'importe quel bureau IRS. Ou bien, si vous avez un ordinateur personnel connecté à Internet et à une imprimante, vous pouvez utiliser *W-2 Online*. *W-2 Online* est l'option électronique gratuite que propose la Sécurité Sociale aux employeurs pour remplir leurs déclarations. *W-2 Online* vous permet d'accéder à un formulaire électronique W-2, de le remplir et de le transmettre à la Sécurité sociale par Internet. Ce service remplit même un formulaire W-3 (transmission) à votre place. Vous pouvez

également imprimer les exemplaires dont vos employés ont besoin pour faire leur déclaration ainsi que les exemplaires à conserver dans vos dossiers.

Pour commencer, inscrivez-vous pour obtenir une ID utilisateur et un mot de passe sur le site Web de Business Services Online à l'adresse : [www.socialsecurity.gov/bsowelcome.htm](http://www.socialsecurity.gov/bsowelcome.htm). Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment les instructions étape par étape, allez à [www.socialsecurity.gov/employer/bsohbnew.htm](http://www.socialsecurity.gov/employer/bsohbnew.htm).

## Comment votre employé de maison obtient des crédits de Sécurité sociale

L'employé de maison est crédité légèrement différemment que les autres employés. En général, une personne obtient un crédit pour chaque tranche de revenus de \$1,320 déclarée (en 2018), jusqu'à concurrence de quatre crédits par an. Toutefois, un employé de maison obtient un crédit de Sécurité sociale uniquement pour un revenu minimum de \$2,100 de chaque employeur. Par exemple, un employé de maison qui travaille auprès de trois employeurs et reçoit des revenus de \$900, \$1,100 et \$2,100 respectivement (soit un total de \$4,100), recevra un seul crédit de Sécurité sociale pour le revenu de \$2,100 déclaré dans son dossier de la Sécurité sociale.

Le nombre de crédits que les salariés (y compris les employés de maison) doivent obtenir pour avoir droit aux prestations de retraite de la Sécurité sociale dépend de leur âge et du type de prestations qu'ils pourraient être en droit de recevoir. En général, 10 ans de travail (40 crédits) sont nécessaires pour pouvoir bénéficier des prestations suivantes : les personnes plus jeunes ont besoin de moins de crédits pour avoir droit aux prestations d'invalidité ou pour permettre aux membres de leur famille de bénéficier des prestations de survivants à leur décès.

N'oubliez pas que si vous ne déclarez pas le salaire de votre employé, il ne disposera pas de suffisamment de crédits pour obtenir les prestations de la Sécurité sociale ou le montant de ses prestations pourrait être inférieur.

## Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

### Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter [www.socialsecurity.gov](http://www.socialsecurity.gov). À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement* (*relevé de sécurité sociale*), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;
- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

### **Appelez-nous**

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today  
and tomorrow

**Social Security Administration**  
Publication No. 05-10021-FR | January 2018  
Employés de maison  
Household Workers (French)  
Produced and published at U.S. taxpayer expense  
Produit et publié aux frais du contribuable américain